

Correspondant de crise électricité : *Relais d'information au cœur de votre commune*



Le contexte

Des évènements climatiques (*vent, neige, inondations*) affectant le réseau électrique, de plus en plus fréquents. Une insensibilisation progressive des réseaux à ces évènements, et qui restera partielle. Dans la logique du Plan National de Continuité électrique, élaboré par les Services du Premier Ministre.



La démarche

Lors d'évènements naturels majeurs affectant la distribution d'électricité, **la relation doit s'intensifier entre la collectivité et Enedis.**

A cet égard, la **communication revêt alors une importance primordiale.**

Nous connaissons notre réseau, vous connaissez votre territoire.

C'est pourquoi Enedis se propose de **former de manière préventive le correspondant crise et risques majeurs** que vous lui désignerez.

En cas de crise (aléa climatique, etc...), il deviendra, pour le compte de votre commune, **l'interlocuteur privilégié Enedis.**

Ainsi, **ensemble**, nous pourrons le moment venu :

- Accélérer le diagnostic des dégâts et des risques locaux,
- Mieux coordonner les opérations de dépannage,
- Partager le plan de communication vers les habitants
- Optimiser l'avancée des réparations.

Le correspondant de crise d'électricité

Qui est-il ?



Reconnu et actif dans la vie de la commune, il est choisi par le maire qui peut bien sûr assurer ce rôle s'il le souhaite.

- C'est une personne auprès de laquelle Enedis s'attachera à **transmettre une bonne connaissance des réseaux**, puis à informer au fil de l'eau dans le cadre d'une animation en réseaux
- C'est une personne de **terrain** qui, forte de ces connaissances, **saura rapidement nous aider à localiser les dégâts causés aux réseaux sur sa commune.**
- C'est une personne de **proximité**, dont le rôle de **Référent électricité** sera connu des habitants de la commune et qui pourront l'aider dans la localisation des incidents.



Quel est son rôle ?

C'est un précieux relais d'informations en situation de perturbations d'ampleur significative sur le réseau d'électricité :

- Il **diffuse les recommandations Enedis, en particulier en matière de prévention sécurité**, auprès des habitants et **favorise l'information sur les travaux de rétablissement**, ceci afin d'éviter la saturation téléphonique au niveau du Centre d'Appel de Dépannage.
- Il fait **remonter les situations à risque** pour arbitrage par les cellules de crise. Il participe en effet à **l'élaboration rapide des premiers diagnostics des réseaux** sur sa commune, grâce aux informations qu'il reçoit des administrés.
- Il organise en cas de besoin **l'accompagnement des équipes d'intervention pour accélérer les dépannages**
- En situation d'incident d'ampleur significative, il **fait le lien entre la mairie et Enedis : avec le maire**, il est le seul autorisé à **joindre directement la cellule de crise Enedis.**

